

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES CHENAUX
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-PÉRADE**

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade, tenue le 21 avril 2026, à 19 h, au lieu habituel des sessions dudit conseil, sis au 151, rue Gamelin, à Sainte-Anne-de-la-Pérade.

Sont présents(es) : Maire – Hugo-Pierre Bellemare
Siège # 1 – Marie-Josée Bisson, conseillère
Siège # 2 – Yves Lacoursière, conseiller
Siège # 3 – Cynthia Cossette, conseillère
Siège # 4 – Geneviève Magier, conseillère
Siège # 5 – Guy Dubé, conseiller
Siège # 6 – Guy Brouillette, conseiller

Formant quorum sous la présidence du maire Hugo-Pierre Bellemare.

Le directeur général et greffier-trésorier Francis Baril, assiste également à cette séance.

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire constate le quorum et déclare la séance ouverte. Conformément à l'article 153 du Code municipal du Québec, l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire a été adressé à tous les membres du conseil dans les délais prescrits. Seuls les sujets mentionnés à ces avis de convocation seront traités lors de la présente séance.

1.1 MOT DE BIENVENUE

Monsieur le maire souhaite la bienvenue aux résidents assistant à la séance extraordinaire.

2026.04.047 2- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le projet d'ordre du jour a été remis à chaque membre du conseil.

SUR LA PROPOSITION DE monsieur Yves Lacoursière,
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES CONSEILLERS
PRÉSENTS :

QUE l'ordre du jour de la présente séance est adopté tel que présenté.

Adoptée.

3- ADMINISTRATION

2026.04.048 3.1 DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER DE L'EXERCICE 2025

Conformément à la Loi, un avis public a été publié le 14 avril 2026 à l'effet qu'il sera procédé au dépôt du rapport financier et du rapport du vérificateur pour l'année terminée le 31 décembre 2025 lors de la séance extraordinaire du 21 avril 2026, à 19h.

Conformément à l'article 176.1 du Code municipal du Québec, le directeur général et greffier-trésorier dépose le rapport financier comprenant le rapport de l'auditeur indépendant, pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2025.

SUR LA PROPOSITION DE madame Marie-Josée Bisson,
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES CONSEILLERS
PRÉSENTS :

QUE le conseil municipal prenne acte du dépôt du rapport financier pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2025;

QUE le conseil prenne également acte du rapport de l'auditeur indépendant tel que présenté.

Adoptée.

2026.04.049 3.2 DÉPÔT DES ÉTATS DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES AU 31 MARS 2026

SUR LA PROPOSITION DE madame Geneviève Magier,
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES CONSEILLERS
PRÉSENTS :

QUE le conseil municipal accuse réception du dépôt des états des activités financières en date du 31 mars 2026, tels que présentés par le directeur général et greffier-trésorier.

Adoptée.

5- PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

2026.04.050 6- LEVÉE DE LA SÉANCE

SUR LA PROPOSITION DE madame Cynthia Cossette,
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES CONSEILLERS
PRÉSENTS :

QUE la présente séance soit levée à 19 h 37.

Adoptée.

/Hugo-Pierre Bellemare/
Maire

/Francis Baril/
Directeur général et greffier-trésorier

Je, Hugo-Pierre Bellemare, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à ma signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

/Hugo-Pierre Bellemare/
Maire